

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement d'Etampes
Canton d'Arpajon

N°	2023	027
----	------	-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BOISSY-SOUS-SAINT YON**

DATE DE CONVOCATION 27 mars 2023	L'an deux mille vingt trois Le quatre avril, Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur SAADA Raoul, Maire.
DATE D’AFFICHAGE 6 avril 2023	
NOMBRE DE CONSEILLERS	Etaient présent(e)s : M. SAADA Raoul – M. PICHON Jean-Marc – M. LOURS Xavier – Mme MOUNOURY Aurélie – M. GAUTHIER Dominique – Mme CAZADE-SAADA Claire – M. IBOUADILENE Francis – Mme COURTOIS Cécile – M. REYNAUD Max – M. DA SILVA Frédéric – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédéric – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – Mme BONNASSEAU Patricia – Mme SCACCHI Anne – Mme COLLIN Monique – Mme PEDRONO Anne-Marie.
EN EXERCICE : 27	
PRESENTS : 18	Absent(e)s représenté(e)s : Mme MOAL Sylvie – Mme LEROMAIN Nadège – M. GOFF Jullian – M. LION Robert – M. TISCHENBACH Thierry
VOTANTS : 23	Absent(e)s non représenté(e)s : M. FAUCHÉ Fabien – Mme HEMON Alexandra – M. DORIZON Maurice – Mme BILIEU Carine.
	M. DUCHOSAL Frédéric a été désigné secrétaire de séance.

**PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES 2023/2024
ET SOUSCRIPTION D’UN CONTRAT DE TIERS PAYANT AVEC L’AGENCE IMAGINE R**

Madame MOUNOURY Aurélie, rapporteur, informe le Conseil Municipal que depuis plus de dix ans, la commune participe financièrement aux frais de transport des jeunes collégiens, lycéens et étudiants jusqu'à leur 23ème anniversaire et depuis 2020, jusqu'au 25ème anniversaire, à raison de 50 € de subventionnement par année scolaire par jeune Buxéen.

Il est proposé de reconduire cette participation financière pour l'année scolaire 2023/2024.

En vue de faciliter et diminuer les opérations comptables liées au versement de ces subventions, la commune souscrit aux contrats tiers payant avec l'agence Imagine R, consistant à régler directement et mensuellement à l'organisme la participation communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2023,

Vu les contrats tiers payant Scolaire et Etudiant 2023/2024 proposés par l'Agence Imagine R,

Après avis favorable de la Commission

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame MOUNOURY,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

ADOPTE une participation financière annuelle fixe à 50 € des charges de transport réglées par les collégiens, lycéens et étudiants Buxéens de moins de 26 ans pour l'année scolaire 2023/2024,

AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire un contrat Tiers payant imagine R Scolaire et un contrat Tiers Payant Imagine R Étudiant avec le Imagine R Comutitres S.A.S., gestionnaire du titre de transport Imagine R.

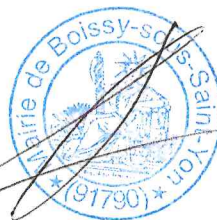
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20230404-DEL2023-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage 06/04/2023



Le Maire,

Raoul SAADA

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.